

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

157 TERRITOIRES LABELLISÉS 100% EAC

◆ Label décerné pour 2022—2027

◆ Label décerné pour 2023—2028

CC—Communauté de communes

CA—Communauté d'agglomération

AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Académie de

Clermont-Ferrand

- ◆ Clermont-Ferrand — CC Sumène Artense
- ◆ CC Cère et Goul en Carladès — CC Saint-Pourçain Sioule Limagne — Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles

Académie de Grenoble

- ◆ Pont de Claix — Saint-Martin-D'Hères — Saint-Michel de Maurienne — CA Porte de l'Isère
- ◆ Chambéry — CC Cœur de Tarentaise — CC Entre Bièvre et Rhône

Académie de Lyon

- ◆ Saint-Chamond — Saint-Étienne — Vaulx-en-Velin — Villefranche-sur-Saône et CA Villefranche Beaujolais Saône — Villeurbanne
- ◆ Lyon — CA du Bassin de Bourg-en-Bresse — CA Loire Forez — CA de l'Ouest rhodanien

BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ

Académie de Besançon

- ◆ Besançon
- ◆ Belfort — Morteau

Académie de Dijon

- ◆ Chenôve — Dijon — Joigny — Semur-en-Auxois — CC du Grand Antunois Morvan — CC Tannay-Brinon-Corbigny — Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Val de Saône Vingeanne

BRETAGNE

Académie de Rennes

- ◆ Brest — Guingamp — Lorient — Rennes — Saint-Brieuc
- ◆ Dinard — Pontrieux — Vannes — CC Bretagne romantique — Département d'Ille-et-Vilaine

CENTRE – VAL DE LOIRE

Académie d'Orléans-Tours

- ◆ Vierzon
- ◆ Bourges — Châteauroux

CORSE

Académie de Corse

- ◆ Bastia
- ◆ Ajaccio

GRAND EST

Académie de Nancy-Metz

- ◆ Frouard — Metz — Nancy — Sarreguemines — Talange — CC Mirecourt-Dompaire — CC Portes de Meuse — CA Saint-Dié-des-Vosges — Département des Vosges
- ◆ CC du Bassin de Pompey — CA Meuse Grand Sud — Département de Meurthe-et-Moselle — Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Verdun

Académie de Reims

- ◆ Reims — Tinquieux — CA Grand Saint-Dizier Der & Vallées — Département de la Haute-Marne
- ◆ Chaumont — Langres — Troyes — Département des Ardennes

Académie de Strasbourg

- ◆ Bischwiller — CC Alsace Bossue — CC Hanau-La Petite Pierre — CC Plaine du Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Académie d'Amiens

- ◆ CC Val de l'Aisne
- ◆ CC de l'Oise Picarde — CC des Pays d'Oise et d'Halatte — CA Amiens Métropole — CA de la Région de Château-Thierry

Académie de Lille

- ◆ Lille, Lomme, Hellemmes — Roubaix — Tourcoing — CC Cœur d'Ostrevent — CA Cœur de Flandre — CC Flandres Lys — CC Osartis Marquion — CC du Pays de Mormal — CA de Béthune-

Bruay, Artois-Lys Romane — CA de la Porte du Hainaut — CA du Pays de Saint-Omer — CA Valenciennes Métropole

ÎLE-DE-FRANCE

Académie de Créteil

- ◆ La Courneuve — Nogent-sur-Marne
- ◆ Noisy-le-Sec — Département du Val-de-Marne

Académie de Versailles

- ◆ Cergy — Limours — Sannois — Taverny

LA RÉUNION

- ◆ Le Port

MAYOTTE

- ◆ Chirongui

NORMANDIE

Académie de Normandie

- ◆ Rouen — Saint-Étienne du Rouvray — Saint-Pierre-lès-Elbeuf — CA Lisieux-Normandie
- ◆ Malaunay — CC Campagne de Caux

NOUVELLE-AQUITAINE

Académie de Bordeaux

- ◆ Bordeaux — Saint-André-de-Cubzac — CC Convergence Garonne — CC du Réolais en Sud Gironde — CC Latitude Nord Gironde — CA du Libournais — CA Pau Béarn Pyrénées — Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- ◆ Ambarès-et-Lagrave — Eysines — Floirac — Mérignac — Talence

Académie de Limoges

- ◆ CC Creuse Confluence
- ◆ Panazol — CC Briance Sud Haute-Vienne — CC Creuse Sud-Ouest

Académie de Poitiers

- ◆ CC Bassin de Marennes (en partenariat avec la CC

de l'Île d'Oléron) — CC Cœur de Saintonge — CC Lavalette Tude Dronne — CC 4B Sud-Charente — CC du Thouarsais — CC Val de Charente — CA Grand Angoulême

- ◆ La Rochelle — CA du Grand Cognac

OCCITANIE

Académie de Montpellier

- ◆ Perpignan
- ◆ CC du Gévaudan — CC du Pays de Sommières — Montpellier Méditerranée Métropole

Académie de Toulouse

- ◆ Cugnaux — Ramonville Saint-Agne
- ◆ Tournefeuille

PAYS DE LA LOIRE

Académie de Nantes

- ◆ Allonnes — Laval — CC Erdre et Gesvres — CC Océan-Marais de Monts — CC Sèvre et Loire — Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Vallée du Loir
- ◆ Le Mans — Saint-Herblain — CC Châteaubriant-Derval — Département de la Mayenne

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Académie d'Aix-Marseille

- ◆ Aix-en-Provence — Aubagne
- ◆ Istres — Velaux

Académie de Nice

- ◆ Cannes — Carros — CA Pays de Grasse
- ◆ Beausoleil — Nice — CA de la Provence verte



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est **une éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. **C'est aussi une éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève **d'une dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.